

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 6 f) de l'ordre du jour

CX/EURO 00/11

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITE DE COORDINATION DU CODEX POUR L'EUROPE

Vingt-deuxième session
Madrid (Espagne), 3-6 octobre 2000

ALIMENTS EXEMPTS DE GLUTEN POUR LES MALADES COELIAQUES : ANALYSE DE LA SITUATION ET ACTIONS FUTURES

(Préparé par l'Espagne)

1.- INTRODUCTION

Le problème de santé publique que pose la maladie coeliaque et dont l'aspect le plus important est sa prévention moyennant l'alimentation avec des produits exempts de gluten, a amené le Programme Conjoint FAO/ OMS de Normes Alimentaires à réglementer les Aliments exempts de gluten.

Le Codex, par l'intermédiaire du Comité sur la Nutrition et les Aliments diététiques et de régime, prétend offrir des références valables qui permettraient que le commerce mondial des aliments spéciaux destinés aux malades coeliaques soit compatible avec une garantie de sécurité dont ceux-ci ont besoin.

Il y a de sérieuses difficultés à assurer, moyennant les méthodes analytiques actuelles, qu'il n'y ait pas de gluten dans les produits alimentaires lorsqu'on allègue qu'ils sont "sans gluten", compte tenu de l'état des connaissances de la science et de la technologie.

Il faut ajouter à cela l'hétérogénéité de la réponse clinique et l'étiopathologie des malades coeliaques.

2.- ANALYSE DE LA SITUATION ACTUELLE

Le Comité de Codex sur la Nutrition et les Aliments diététiques et de régime, au cours de ses deux dernières réunions, a constaté les difficultés qu'il y avait dans l'étude du projet de Norme révisée pour les aliments exempts de gluten, faute de disposer de méthodes analytiques qui réuniraient les conditions voulues de sensibilité, spécificité et factibilité, qui puissent détecter toutes les prolamines impliquées dans l'étiopathogénie de la maladie coeliaque.

Voici quelles furent les conclusions les plus importantes de la 21ème réunion (septembre 1998):

- On accepta que le Comité sur les Méthodes d'Analyse et d'échantillonnage étudie le problème des méthodes d'analyse des prolamines.
- On n'accepta pas une consultation externe d'Experts (pour des raisons budgétaires).

- Dans ces conditions, on en permit pas au document de progresser, mais on le renvoya à l'étape 6 pour obtenir d'autres commentaires.

Les questions les plus importantes concernant ce point, qui ont été traitées à la 22ème réunion (juin 2000), furent les suivantes:

- L'observateur du groupe de travail sur l'Analyse et la Toxicité des Prolamines informa qu'il serait possible de disposer d'une méthode sensible d'analyse de gluten, qui soit fiable à de bas niveaux de détection, pour la fin de l'année 2001 et il suggéra de déterminer un seuil unique pour les aliments exempts de gluten.
- On décida de maintenir le projet actuel de la Norme révisée pour les aliments exempts de gluten dans l'étape 7 et de demander l'aide de la Commission afin de trouver la manière de résoudre cette question.

3.- PROPOSITIONS D' ACTIONS FUTURES

Le document fera des progrès, à condition qu'il puisse s'orienter vers l'obtention d'un niveau de santé élevé. C'est pourquoi il conviendrait que les représentants des pays réunis au sein de ce Comité Coordonnateur du Codex pour l'Europe conjuguent leurs efforts pour mener à bonne fin les actions suivantes:

- Demander au Comité Codex sur les Méthodes d'Analyse et d'échantillonnage:
 - La coordination entre les laboratoires qui sont en train de travailler à la mise au point de méthodes de détection des prolamines.
 - Un rapport sur l'état actuel des techniques analytiques.
 - Des critères d'échantillonnage.
 - Et le maintien d'un contact fluide et transparent avec le groupe de travail sur l'Analyse et la Toxicité des Prolamines.
- Demander au Comité Codex sur l'Étiquetage qu'il paralyse provisoirement les travaux relatifs à l'allégation "sans gluten" jusqu'à ce que les difficultés analytiques soient résolues.
- Demander à la FAO et à l'OMS qu'elles évaluent à sa juste valeur l'insistance avec laquelle on prône la convenance de convoquer une consultation d'experts au sujet des problèmes ayant été exposés.